

# LES CONGES LE TRAVAIL LE DIMANCHE ET LES JOURS FERIES

Les travailleurs d'ESAT ont de nouveaux droits au travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce sont les mêmes droits que dans le Code du Travail.

Le Code du Travail est un document officiel,

où il y a toutes les règles sur le travail en milieu ordinaire.



## Quels sont les nouveaux droits ?

J'ai les mêmes droits en ESAT que les personnes en entreprise ordinaire pour :

### 1) les congés payés :

Quand je travaille 1 mois, j'ai le droit à 2,5 jours de congés.

Je dois prendre mes congés au cours d'une période de 12 mois.

Si je suis malade et que je ne peux pas prendre mes congés, je peux les prendre l'année suivante.

### 2) les congés exceptionnels :

J'ai le droit à des jours de congés pour des occasions exceptionnelles.

Par exemple, pour mon mariage ou pour le décès de quelqu'un de ma famille.

### 3) les congés pour les enfants :

J'ai le droit à des congés familiaux.

Par exemple si je viens d'avoir un bébé ou pour garder mes enfants malades.

### 4) Le travail le dimanche :

Je dois être d'accord pour travailler le dimanche.

Quand je travaille le dimanche,

l'ESAT me donne un autre jour de repos en plus

Je suis payé plus ce jour-là.

C'est aussi le cas si je travaille le 1<sup>er</sup> mai.

### 5) Le travail un jour férié :

Les jours fériés sont fixés par la loi.

C'est par exemple le jour de Noël ou de Pâques.

Si je travaille un jour férié, l'ESAT peut me donner un autre jour de repos en plus.

## Qui contacter ?

Je peux demander à la direction ou à mes référents à l'ESAT.

Toutes les informations sont dans le règlement de fonctionnement de l'ESAT.

# LA MUTUELLE OBLIGATOIRE

## C'est quoi ?

La mutuelle aide à payer les frais pour ma santé.

Par exemple, quand :

- Je vais chez un médecin quand je suis malade
- Je vais chez un dentiste pour me soigner les dents
- Je vais chez un opticien pour changer de lunettes
- J'achète des médicaments à la pharmacie
- J'ai besoin d'aller à l'hôpital

## A quoi sert une mutuelle ?

Quand j'ai des frais pour ma santé,  
une part est remboursée par la Sécurité Sociale,  
aussi appelée Assurance maladie.

Pour être plus remboursé,  
je dois avoir une mutuelle.



## Comment ça marche ?

Depuis le 1er juillet 2024, la loi oblige les ESAT  
à proposer une mutuelle pour leurs travailleurs.

Je dois signer des documents pour bénéficier de la mutuelle de l'ESAT.

La mutuelle est payante.

Chaque mois l'ESAT paie la moitié de ma mutuelle.

L'autre moitié sera prise directement sur ma paye.

Par exemple si la Mutuelle coûte 40€ par mois :

L'ESAT paie 20€.

Je paie 20€.

## Qui contacter ?

Si j'ai besoin de plus d'informations, je peux demander aux professionnels qui m'accompagnent à l'ESAT ou en dehors de l'ESAT.

Par exemple :

- mon moniteur référent,
- la secrétaire,
- la direction,
- l'assistante sociale,
- la curatelle...

# L'AIDE AU TRANSPORT

## C'est quoi ?

L'aide au transport c'est une aide obligatoire dans toutes les entreprises.

L'employeur donne de l'argent aux travailleurs qui prennent les transports en commun pour venir au travail.

L'aide au transport concerne uniquement les abonnements pour :

- le train
- le bus
- un vélo en location (dans certaines grandes villes).



## A quoi sert l'aide au transport ?

L'aide au transport permet aux travailleurs de payer leur abonnement moins cher.

Elle encourage les travailleurs à venir au travail en transport en commun.

## Comment ça marche ?

Par exemple, j'achète un abonnement de bus.

Je paie l'abonnement.

Je donne la facture à l'ESAT.

L'ESAT me rembourse la moitié de mon abonnement, directement sur ma fiche de paie.

Par exemple, si je paie mon abonnement 40€, l'ESAT me rembourse 20€.

L'ESAT ne rembourse que les abonnements, pas les tickets pour un seul voyage.

## Qui contacter ?

Je peux me renseigner auprès :

- De mon moniteur référent,
- De la direction de l'ESAT,
- De la personne qui s'occupe des payes à l'ESAT.

# LE DELEGUE DES TRAVAILLEURS

## C'est quoi ?

Le délégué des travailleurs existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

C'est un nouveau rôle à l'ESAT.

C'est un rôle différent du CVS.

Le délégué des travailleurs représente ses collègues auprès de la direction.



## A quoi sert le délégué des travailleurs ?

Quand je suis délégué des travailleurs,

mon rôle est d'aider mes collègues

quand ils ont des problèmes individuels dans l'ESAT.

Je facilite les discussions entre un collègue et la direction,

s'il a un problème par exemple avec :

- un autre collègue
- un moniteur
- la direction

## Comment ça marche ?

Le délégué des travailleurs est élu pour 3 ans par les autres travailleurs.

L'ESAT organise les élections.

Pour être délégué je dois :

- dire à l'ESAT que je veux être candidat,
- avoir au moins 18 ans,
- être à l'ESAT depuis au moins 6 mois.

Je dois suivre une formation pour apprendre ce nouveau rôle.

La formation sera payée par l'ESAT.

Quand je suis délégué des travailleurs :

- je rencontre mes collègues qui ont besoin d'aide,
- je rencontre la direction,
- je suis présent aux réunions du CVS,
- je suis présent aux réunions de l'instance mixte.

Je n'ai pas le droit de voter lors des réunions du CVS.

Je peux prendre 5 heures chaque mois pendant mon temps de travail

pour m'occuper de mon rôle de délégué des travailleurs.

## Qui contacter ?

Je peux demander des informations à la direction ou à mes référents à l'ESAT.

# LE DROIT D'ALERTE ET LE DROIT DE RETRAIT

## C'est quoi ?

Le droit d'alerte et le droit de retrait sont :

- des droits pour tous les travailleurs,
- différents du droit de grève,
- pour les situations dangereuses au travail.

## A quoi servent le droit d'alerte et le droit de retrait ?

### Le droit d'alerte :

En cas de **danger grave** dans son travail, pour lui ou pour ses collègues, un travailleur doit immédiatement alerter son chef ou sa direction.

Une situation de **danger grave**, c'est une situation exceptionnelle, avec des conséquences sur la vie ou la santé du travailleur.

Par exemple une situation de danger grave peut être :

- utiliser une machine coupante qui fonctionne mal
- utiliser une voiture en mauvais état
- déplacer des cartons avec des produits dangereux à l'intérieur.
- faire le ménage dans des bâtiments où des habitants sont agressifs.

Dans une situation de danger grave, la direction doit intervenir tout de suite.

### Le droit de retrait :

Le droit de retrait c'est après le droit d'alerte.

Avec le droit de retrait un travailleur a le droit d'arrêter son activité et de quitter son poste, si une situation est dangereuse pour sa vie ou sa santé.



## Comment ça marche ?

Si je pense que mes conditions de travail sont dangereuses, je peux alerter directement mon chef ou une personne de la direction.

Si je pense qu'il y a un danger grave :

- 1) J'arrête de travailler et je quitte mon poste
- 2) Je ne demande pas la permission mais je préviens obligatoirement la direction.
- 3) L'ESAT ne peut pas me sanctionner sauf si ce n'est pas vrai, c'est-à-dire je ne suis pas honnête et j'en profite pour ne pas travailler

Pour alerter ou prévenir la direction, je peux :

- envoyer un courrier
- envoyer un message (un texto)
- ou aller le voir ou lui dire par téléphone

Je peux aussi passer par le délégué des travailleurs ou les représentants de l'Instance Mixte.

## Qui contacter ?

Je peux demander des informations :

- au délégué syndical de l'ESAT, s'il y en a un.
- au délégué des travailleurs ou aux représentants de l'Instance Mixte.
- à mon moniteur/ éducateur référent.

# LE DROIT DE GRÈVE

## C'est quoi ?

La grève, c'est quand plusieurs salariés décident d'arrêter de travailler pour dire qu'ils ne sont pas contents par rapport au travail.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les travailleurs d'ESAT ont le droit de faire grève.

## A quoi sert la grève ?

Pour les travailleurs, la grève sert à se faire entendre et à défendre leurs droits face à leurs employeurs.

Souvent il y a des grèves quand il n'y a plus de dialogue entre les travailleurs et leurs employeurs.

La grève sert à faire des négociations.

Par exemple, les travailleurs font grève dans leur entreprise quand ils ne sont pas contents :

- de l'organisation du travail,
- du temps de travail,
- des salaires



## Comment ça marche ?

Pour faire grève, la loi dit que :

- Je dois arrêter de travailler complètement.
- Nous devons être au minimum 2 travailleurs
- Les causes de la grève sont en rapport avec le travail et non à cause de problèmes personnels

Quand je suis en grève, mon employeur suspend mon contrat :

Cela veut dire que :

- je ne suis plus obligé de faire mon travail,
- l'ESAT ne peut pas me licencier à cause de cela,
- Je ne suis pas payé pendant le temps de grève.

Mais, je n'ai pas le droit de gêner ceux qui ne font pas grève.

Par exemple :

- les empêcher de rentrer dans l'ESAT
- cacher ou abimer le matériel pour les empêcher de travailler

## Qui contacter ?

Les syndicats peuvent me donner des informations sur le droit de grève.

Par exemple : FO / la CGT/ la CFDT ...

# S'INSCRIRE DANS UN SYNDICAT

## C'est quoi un syndicat ?

Un syndicat c'est un groupe de personnes.  
Ces personnes défendent les droits des travailleurs.  
Il y a des syndicats dans différentes familles de métiers.

Par exemple :

- Les employés de la SNCF  
aussi appelés les cheminots.
- Les patrons
- Les professeurs
- Les agriculteurs



En France tout le monde a le droit de s'inscrire dans un syndicat.  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les travailleurs d'ESAT peuvent s'inscrire dans un syndicat.

## A quoi servent les syndicats ?

Les syndicats peuvent défendre des travailleurs en difficulté dans une entreprise.

Ils peuvent aussi défendre des droits collectifs,

c'est-à-dire des droits qui concernent tous les travailleurs en France.

Les syndicats se battent par exemple pour obtenir :

- des meilleurs salaires
- des meilleures conditions de travail.

Par exemple dans le passé, les syndicats se sont battus pour :

- interdire le travail pour les enfants
- avoir le dimanche comme jour de repos.

## Comment ça marche ?

En France, Il existe plusieurs syndicats.

Les plus connus sont par exemple : La CGT, FO, la CFDT, SUD...

Si je suis intéressé, je choisis un syndicat.

Je peux les contacter pour les rencontrer et poser des questions.

Quand je m'inscris dans un syndicat,

Je paie une adhésion tous les ans.

C'est une somme d'argent que je donne au syndicat.

Cette somme dépend de mes ressources financières.

## Qui contacter ?

Je peux demander des informations au délégué syndical de l'ESAT, s'il y en a un.

A l'ESAT, la direction affiche obligatoirement les coordonnées des syndicats.

Souvent c'est dans la salle de pause.

# L'INSTANCE MIXTE

## C'est quoi ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il y a des nouvelles réunions dans les ESAT.

Ça s'appelle l'instance mixte.

L'instance mixte est différente du CVS.

Dans cette réunion, il y a le même nombre de représentants des travailleurs et de représentants des professionnels de l'ESAT

(moniteur, directeur, secrétaire...)

## A quoi sert l'instance mixte ?

Ces réunions permettent aux travailleurs

et aux professionnels de l'ESAT

de parler de la façon de travailler à l'ESAT.

Ils font des propositions sur les conditions de travail à l'ESAT.

Par exemple pour :

- être mieux au travail,
- améliorer l'hygiène,
- améliorer la sécurité,
- diminuer les risques professionnels.

## Comment ça marche ?

Pour faire partie de l'instance mixte, je dois :

- être élu au CVS
- être délégué des travailleurs.

Les réunions ont lieu 1 fois tous les 3 mois.

## Qui contacter ?

Je peux demander des informations à la direction ou à mes référents à l'ESAT.

